#### AR Prefecture

047-200020550-20210526-2021\_018-DE Reçu le 10/06/2021 Publié le 10/06/2021

# SMICTOM LOT GARONNE BAISE

# Comité Syndical du 26 mai 2021

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et un, le mercredi vingt-six mai à dix-sept heures, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat à Aiguillon, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI. Convocations régulièrement adressées le 20/05/2021.

Nombre de délégués syndicaux en exercice: 24 délégués

n° ordre 2021-018

Présents: 24 votants: 21

Étaient présents : 24 délégués

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : MM. Jean-Pierre GENTILLET, Alain PALADIN, Alain MOULUCOU (suppléant), Patrick JEANNEY (départ à 18h40 avant DL 2021-20) remplacé par M. Christophe MELON, François COLLADO (départ à 18h20 avant DL 2021-18) remplacé par Patrick YON, Christian GIRARDI, Christian LAFOUGERE, Michel MASSET, Daniel TEULET, Philippe LAGARDE, Aldo RUGGIERI et Jean-Marc LLORCA (12 présents)

Albret Communauté: Mmes Valérie TONIN, Evelyne CASEROTTO et Laurence BENLLOCH (suppléante), MM. Joël CHRETIEN (départ à 18h10 avant DL 2021-18), Robert LINOSSIER, Pascal LEGENDRE (suppléant) (départ à 18h20 avant DL 2021-18), Lionel LABARTHE (suppléant), Henri de COLOMBEL, Alain LORENZELLI, Christophe BESSIERES, Dominique HANROT (suppléant) et Didier SOUBIRON (départ à 18h20 avant DL 2021-18), (12 présents) puis 9 présents à partir de la DL 2021-18

<u>Assistaient également à la séance sans pouvoir de vote</u>: MM. Christophe MELON, Patrick YON jusqu'à la DL 2021-18 ensuite remplaçants respectivement de M. Patrick JEANNEY et M. François COLLADO

M. Michel SABATHIER, Maire de ST-PE-ST-SIMON délégué communautaire d'Albret Communauté

## **Etaient excusés:**

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Néant

Albret Communauté: Mme Paulette LABORDE et M. Jean-Louis MOLINIE

#### Assistaient également à la séance :

Mme Chantal FERRY : Directrice Générale des services

M. Claude BOGALHEIRO : Responsable des services techniques

Mme Aurélie CEREZUELA : chargée de communication M. Cyril FILLOT : chargé de la prévention déchets

M. I. M. CAMMADATA DOCAIL 4.C.

M. Jean-Marc CAMMARATA : DGS Albret Communauté

M. Philippe MAURIN: DGS C.C. Confluent et des Coteaux de Prayssas

#### AR Prefecture

047-200020550-20210526-2021\_018-DE Reçu le 10/06/2021 Publié le 10/06/2021

**N° Ordre : 2021-018** 

# Objet : Elaboration d'un PLPDMA et constitution de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi.

L'élaboration des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement pour les collectivités territoriales qui assurent la collecte des déchets ménagers.

Le PLPDMA a pour objet de coordonner l'ensemble des actions entreprises tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés en vue d'assurer la réalisation des objectifs de réduction des quantités de déchets produits et lister les mesures mises en place pour les atteindre.

Le PLPDMA comprend plusieurs phases : diagnostic, état des lieux, objectifs de réduction des DMA, mesures à mettre en œuvre, méthode de suivi et d'évaluation.

Son élaboration, concertée et soumise à l'avis du public, implique la constitution d'une commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES), chargée de donner son avis sur le programme, d'en recevoir le bilan annuel et de l'évaluer tous les 6 ans.

La composition de la commission n'est pas imposée par le règlement mais elle doit permettre de consulter et d'impliquer les différents acteurs locaux agissant dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

M. le Président propose que la CCES du SMICTOM LGB soit composée de la façon suivante :

- √ 4 élus : les vice-présidents des commissions « prévention/communication » et « déchèteries »,
  1 délégué (titulaire ou suppléant) issu d'Albret Communauté et 1 délégué (titulaire ou suppléant)
  issu de la C.C. du Confluent et des Coteaux de Prayssas.
- ✓ 1 DGS
- ✓ 1 animateur
- ✓ 1 chargée de la communication
- ✓ 1 référent de la collecte des ordures ménagères
- ✓ 1 référent des déchèteries
- ✓ Partenaires institutionnels : ADEME, chambre des métiers et de l'artisanat, union des métiers des industries de l'hôtellerie.
- ✓ 1 ressourcerie : Bric à Brac Solidaire de Lavardac

M. le Président propose de désigner pour siéger à cette commission représentant les élus : Mme Valérie TONIN, M. Jean Pierre GENTILLET (vice-présidents), M. Dominique HANROT, pour l'Albret Communauté et M. Alain MOULUCOU pour la C.C. du Confluent et des Coteaux de Prayssas.

Ouï l'exposé de M. le Président,

#### Après en avoir délibéré,

# Le Comité Syndical,

#### Décide, à l'unanimité :

- ✓ D'élaborer un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) sur la base du document joint en annexe,
- ✓ D'approuver la création et la composition de la Commission Consultative et d'Elaboration et de Suivi telle que présentée ci-dessus.

# AR Prefecture

047-200020550-20210526-2021\_018-DE Reçu le 10/06/2021 Publié le 10/06/2021

Résultats des votes	
Suffrages exprimés	21
Pour	21
Contre	0
Abstention	0

Publication/Affichage : le 10/06/2021

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus Le Président Alain LORENZELLI